

## Ville de Mont de Marsan

## Liste des Délibérations présentées du Conseil Municipal

## Séance du jeudi 8 décembre 2022

N°	Objet :	Vote du conseil Communautaire :
1	- Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022.	A l'unanimité.
2	- Compte rendu des décisions du Maire.	A l'unanimité.
3	- Acquisition d'un terrain dans le cadre de l'initiative départementale « Chacun sa vie, chacun sa réussite ».	A l'unanimité.
4	-Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2022/2023.	A l'unanimité.
6	-Concession de travaux relative à la construction d'un hangar de couverture de deux courts de tennis pour production photovoltaïque au stade de l'Argenté – Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession.	Par 34 voix pour et 1 contre.
7 -	- Projet d'anneau cycliste au Stade harbaux - Modification plan de financement du stade Harbaux.	A l'unanimité.
8	- Subventions « projets 2022 » - Budget principal de la ville.	A l'unanimité.
9	- Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique de l'I.D.E.M.	A l'unanimité.
10	- Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.	A l'unanimité.
11	-Engagement de servir des policiers municipaux.	A l'unanimité.
12	- Mise à jour du tableau des effectifs.	A l'unanimité.
13	-Adhésion au dispositif de médiation préalable avec le Centre de Gestion des Landes.	A l'unanimité.
14	- Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.	A l'unanimité.

_	- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 – Budget principal.	
	- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 - Budget annexe du crématorium.	A l'unanimité.
15	- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 - Budget annexe des pompes funèbres municipales.	A l'unanimité.
	- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement.	A l'unanimité.
	- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 - Budget annexe de la Régie du chauffage urbain et de la géothermie.	A l'unanimité.
16	- Révision des attributions de compensation pour 2023 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.	A l'unanimité.
17	- Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAC du Peyrouat.	A l'unanimité.
18	- Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la Régie des Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2022.	Par 34 voix pour et 1 contre.
19	- Fixation des droits de place des marchés pour l'exercice 2023.	A l'unanimité.
20	- Résiliation du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Mont de Marsan et la SARL BILMAIN.	Par 28 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
21	- Campagne de ravalement de façades — Attribution de subventions.	A l'unanimité.
22	- Cession d'un bout de terrain Chemin de Thore à Mont de Marsan.	A l'unanimité.

Toutes nos délibérations, décisions et informations complémentaires sont en ligne sur notre site internet : http://www.montdemarsan.fr

Fin de séance 21h39.